

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Réunion du 2 juin 2009

Le deux juin deux mil neuf, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le vingt-sept mai deux mil neuf.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, E. Gilbert, P. Fouillet, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetgaz, J. Viret, D. Buissard, F. De Bock, L. Augustin, O. Chabert.

Étaient excusés : P. Ceria (pouvoir à F. De Bock), O. Chabert (en fin de séance, pouvoir à A. Aguetgaz).

Le procès-verbal de la réunion du vingt-sept mars deux mil neuf est adopté à l'unanimité.

Arlette Aguetgaz est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Finances

Subvention Arcade

René Pois-Pompée fait un historique sur la coopération décentralisée et rappelle la délibération du 15 février 2008 qui approuvait les conventions, d'une part, entre les communes du Nord et celles du Sud, et, d'autre part, l'ensemble de ces communes et l'association Arcade.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de ne pas dénoncer la subvention, à l'unanimité ;
- de baisser le montant de la subvention, par 8 voix Pour, 5 voix Contre et 2 abstentions ;
- de le fixer à 600,00 €, par 9 voix Pour, 4 voix Contre et 2 abstentions.

Urbanisme

Demande de déclassement d'un chemin communal - approbation

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 février 2007 lançant la procédure de déclassement d'un chemin communal englobé dans la parcelle B 789,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2007 décidant de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin communal englobé dans la parcelle B 789,

Vu l'arrêté du maire 114-2009 du 19 février 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue de procéder à l'aliénation du chemin communal englobé dans la parcelle B 789 du 16 mars au 2 avril 2009,

Vu l'avis favorable de Bernard Drecq, commissaire enquêteur, adressé dans ses conclusions en date du 7 avril 2009,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le déclassement du chemin communal englobé dans la parcelle B 789, d'une contenance de 70 m² ;
- décide la vente de ce chemin communal après avoir pris connaissance de l'avis de France domaine du 16 avril 2009 (dossier n° 2009-426V0796) ;
- autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Travaux

Arrêts et abris bus

Le projet d'aménagement et de sécurisation des Bretonnières est remis en cause par le propriétaire du terrain qui ne souhaite plus vendre. Pour ce projet, le conseil général nous a accordé une subvention de 300,00 € pour la sécurisation d'un arrêt et 2 500,00 € pour la construction d'un abribus (dossier 2009C04 I 10 81). Ces subventions peuvent être éventuellement utilisées pour un autre projet, à condition de prévenir le conseil général.

Après délibération, le conseil municipal décide de lancer l'étude au niveau du centre village et charge le maire de poursuivre toutes démarches utiles.

Restauration scolaire et garderie périscolaire

Garderie périscolaire

Tarifs 2009-2010 : certains tarifs 2008-2009 ont dû être modifiés pour apporter plus de cohérence générale dans la tarification de la garderie périscolaire. En effet, pour les familles dont le quotient familial était le plus élevé, le coût horaire, pour une utilisation régulière de la garderie, était supérieur au coût horaire pour une utilisation occasionnelle... De plus, ce coût horaire occasionnel avait été calculé sur une fréquentation prévisionnelle. Or, à l'usage, la fréquentation, notamment le matin, ayant été plus faible que prévue, le coût horaire d'équilibre était plus élevé. Il est donc nécessaire de redonner de la cohérence à ces quelques données.

De ce fait, il est souhaitable de conserver, globalement, la tarification votée l'an passé, sous réserve de la modification ci-dessous : rehausser le coût pour fréquentation occasionnelle pour traduire la réalité des coûts de revient. Il est proposé de conserver un coût un peu moins élevé pour les enfants, utilisateurs occasionnels, habitant à Saint-Maximin (coût réel d'équilibre pour les occasionnels hors Saint-Maximin et coût inférieur pour les occasionnels de Saint-Maximin).

Occasionnels habitant Saint-Maximin : 2008/2009 : 2,35 € 2009/2010 : 3,50 €.

Occasionnels hors Saint-Maximin : 2008/2009 : 2,85 € 2009/2010 : 4,00 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications des tarifs.

Modification du règlement intérieur : au vu de l'enquête réalisée au mois de mai, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir la garderie périscolaire du matin ;
- approuve les modifications apportées au règlement intérieur.

Restauration scolaire

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications apportées au règlement intérieur.

Commissions

Commissions communales

Monsieur Pois-Pompée est président de droit de toutes les commissions communales.

Travaux, urbanisme, eau : René Pois-Pompée, Gilbert Kiezer, Patrick Ceria, Emmanuel Gilbert, Pierre Fouillet, Louis Paquet, Jean-Pierre Chenevier, Jacques Viret, Françoise De Bock, Laurent Augustin.

Finances, budget : René Pois-Pompée, Gérard Bricalli, Gilbert Kiezer, Patrick Ceria, Emmanuel Gilbert, Louis Paquet, Odile Chabert.

Affaires scolaires, enfance, jeunesse : René Pois-Pompée, Gérard Bricalli, Patrick Ceria, Gérard Mathon, Jacques Viret, Laurent Augustin, Odile Chabert.

Conseil d'école : René Pois-Pompée, Gérard Mathon, Laurent Augustin.

Vie associative, fêtes et cérémonies : René Pois-Pompée, Gérard Bricalli, Patrick Ceria, Jean-Pierre Chenevier, Arlette Aguetaz, Françoise De Bock, Laurent Augustin, Odile Chabert.

Information, communication : René Pois-Pompée, Gilbert Kiezer, Patrick Ceria, Emmanuel Gilbert, Gérard Mathon, Arlette Aguetaz, Jacques Viret, Odile Chabert.

Sécurité (routes départementales, chemins communaux, patrimoine communal, surveillance) : René Pois-Pompée, Gérard Bricalli, Gilbert Kiezer, Emmanuel Gilbert, Louis Paquet, Jean-Pierre Chenevier.

Gestion du patrimoine : René Pois-Pompée, Patrick Ceria, Gérard Mathon, Arlette Aguetaz, Françoise De Bock.

Agriculture, forêt : René Pois-Pompée, Gilbert Kiezer, Pierre Fouillet, Louis Paquet, Denis Buissard, Françoise De Bock.

Jacques Viret souhaite que l'on étudie un autre fonctionnement avec quatre commissions principales dirigées par les adjoints, et des sous-commissions.

Désignation des délégués communaux dans les associations

Arçade : deux délégués : Gérard Mathon et Denis Buissard. À l'unanimité.

Départ d'Odile Chabert (pouvoir à A. Aguetaz).

Environnement

Extension de la carrière de la société Truchon Sas

La société Truchon Sas, dont le siège est sis RN 90 - 38530 Chapareillan, représentée par son président, Michel Truchon, s'est installée en 1957 sur cette commune pour une activité de préfabrication de moellons. Depuis 1975, elle est autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers sur une superficie totale de 54 800 m², cette autorisation est complétée par une deuxième autorisation, en 1997, pour une durée de quinze ans sur une superficie de 42 034 m². Les réserves autorisées par les précédents arrêtés préfectoraux sont techniquement pratiquement épuisées. Dans ces conditions, la société Truchon souhaite étendre son exploitation vers l'ouest sur une surface de 50 241 m².

La présente demande d'autorisation porte sur un renouvellement partiel de 12 284 m² et sur une extension de 50 241 m² soit un total de 62 525 m².

L'autorisation demandée est prévue pour une durée de vingt-cinq ans, et le niveau de production maximum sollicité s'établit à 220 000 tonnes par an, avec une production annuelle moyenne fixée à 160 000 tonnes.

La commune de Saint-Maximin située dans le périmètre de trois kilomètres est appelée à donner son avis. Le conseil municipal, après examen du dossier, donne un avis favorable par 12 voix Pour, 1 voix Contre et 2 abstentions, sous conditions que la RD 1090 soit maintenue propre et que la signalisation soit améliorée lors de la traversée des engins de l'entreprise.

Brûlage des déchets végétaux

Le conseil municipal évoque l'assouplissement de l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux, du 15 décembre 2008, afin de permettre le brûlage des végétaux secs le mardi, de 8 heures à 20 heures, et le samedi, de 8 heures à 13 heures. Monsieur le maire pourrait prendre un arrêté dans ce sens, après consultation du service Environnement de la préfecture.

Questions diverses

Espace Belledonne

Suite à la présentation de l'association, le 6 février dernier, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'association Espace Belledonne ;
- autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Scolaire

L'effectif prévisionnel de la rentrée scolaire 2009-2010 est actuellement de soixante-dix-huit élèves. Les instituteurs envisagent le soutien scolaire après l'école. La réflexion est en cours.

Utilisation de la salle polyvalente

Denis Buissard rend compte du souhait des vétérinaires de Pontcharra de faire une formation le mercredi 2 septembre 2009 dans la salle polyvalente. Un accord de principe est donné, dans l'attente de la demande officielle des vétérinaires. Le tarif de location serait de 460,00 €.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.